

Restaurant Scolaire

12 rue de Lattre de Tassigny

85190 VENANSAULT

Toute l'équipe du restaurant scolaire vous remercie de votre collaboration afin d'aider vos enfants à vivre la pause déjeuner dans les meilleures conditions

Carnet de Bord

Enfant - Famille - Personnel

venansault

RESTAURANT SCOLAIRE

"Le goût à tout"

Coupon à découper et à remettre au restaurant scolaire (joindre à la fiche d'inscription)

Je soussigné _____
certifie avoir pris connaissance de MES DROITS et MES DEVOIRS et m'engage à respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Mes parents, Mr et Mme _____
déclarent avoir pris connaissance de mon engagement et m'aiderons dans ma démarche de bonne conduite.

Date :

Signature de (s) enfant(s)

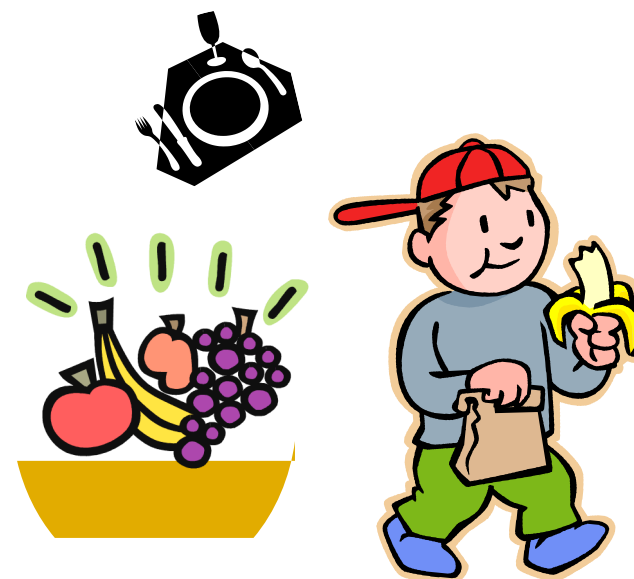
Signature des PARENTS



Contact : PEULTIER Jocelyne

Téléphone : 02.51.07.31.55

Email : cantine.@venansault.com



Le carnet de bord vise à responsabiliser l'enfant sur son attitude pendant la pause méridienne et l'accompagne pendant toute sa scolarité de la Petite Section au CM2

venansault

Dernière mise à jour : 01/09/2023



L'enfant

Ses DROITS

- Venir manger au restaurant scolaire, dans un endroit adapté, propre et aménagé,
- Bénéficier d'une alimentation saine, variée, équilibrée et suffisante.
- Manger avec ses amis,
- D'aimer ou de ne pas aimer sachant qu'il faut goûter avant de se prononcer,
- S'exprimer sur les menus,
- D'être acteur sur le temps du déjeuner afin d'être autonome (responsable de table, service, etc...)
- Etre respecté et écouté,
- Parler,
- Disposer d'un temps de pause dans un esprit de convivialité.

Ses DEVOIRS

- Politesse (bonjour, s'il vous plaît, merci, etc...)
- Se tenir correctement à table,
- Respect et tolérance des autres enfants, des agents, du matériel, des règles d'hygiène, du règlement intérieur et de la Charte propre restaurant scolaire,
- Partager la nourriture, le temps de parole, d'attention,
- Ne pas crier,
- Goûter les aliments,
- Ne pas se déplacer à tort,
- Ne pas jouer avec la nourriture.

En cas de transgression du règlement

- ⇒ Selon la nature de l'incident, l'enfant changera de table et sera amené à réfléchir sur ses actes et les faits seront notés dans le cahier
- ⇒ Si récidive, ou en fonction de la nature des faits
- ⇒ **Carton JAUNE** : 1^{er} avertissement parviendra au professeur, directeur (trices) d'écoles et aux parents.

- ⇒ **Carton ORANGE** : 2^{ème} avertissement parviendra au professeur, directeur (trices) d'écoles et mes parents seront convoqués

- ⇒ **Carton ROUGE** : je suis exclu 1 semaine



Le personnel

Ses DROITS

- Etre respecté des enfants et de leurs familles,
- Pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Ses DEVOIRS

- Assurer le service de restauration auprès des enfants,
- Assurer l'Accueil, l'Animation, la Surveillance, et l'Education au goût durant le service de restauration,
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- Respecter les enfants et collègues,
- Prendre le relai des familles sur l'éducation au goût,
- Dialoguer avec les enfants et les écouter,
- S'informer des PAI et les appliquer.



Les familles

Ses DROITS

- De rencontrer la directrice ou le personnel du restaurant scolaire,
- Droit de représentation à la commission municipale,
- S'informer sur le fonctionnement du restaurant scolaire et sur le comportement de leur(s) enfants(s).

Ses DEVOIRS

- **Avertir** le restaurant de l'absence de l'enfant,
- Informer sur les traitements en cours ou allergies de l'enfant,
- Informer l'enfant du règlement intérieur,
- Respecter les règles de fonctionnement du restaurant scolaire.

**PARENTS,
En cas de problèmes,
N'hésitez pas à nous contacter**